



Société anonyme au capital de 20 000 000 euros

Siège social : 1 Route de la Retaudière, 37130, Langeais

644800161 RCS Tours

DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS DE L'ENSEMBLE DES 22 125 600 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PLASTIVALOIRE

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES GÉNÉRALES	6
PARTIE I : INFORMATION RELATIVE À L'ÉMETTEUR	8
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1 Responsable du document d'Information	8
1.2 Attestation de la personne responsable	8
1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts	8
1.4 Informations provenant d'un tiers	8
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	9
2.1 Commissaires aux comptes à la date de publication du Document d'Information.....	9
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	9
3. FACTEURS DE RISQUES	10
3.1 Risques opérationnels	10
3.2 Risques financiers et de marché.....	12
3.3 Risques juridiques.....	13
3.4 Risques industriels et environnementaux	15

3.5	Risques informatiques	17
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	18
4.1	Histoire et développement de l'Emetteur	18
4.1.1	Nom légal et commercial de l'Emetteur	18
4.1.2	Lieu d'enregistrement de la Société, numéro d'enregistrement et l'identifiant LEI	18
4.1.3	Date d'immatriculation et durée	18
4.2	Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable	18
4.3	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	18
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	22
5.1	Description des principales activités	22
5.1.1	Modèle économique et principaux produits et services fournis	22
5.1.2	Stratégies et perspectives	23
5.2	Description et prévisions des principaux marchés	24
5.2.1	Principaux marchés et concurrence	25
5.3	Description des investissements	26
5.3.1	Investissements importants de l'Émetteur par exercice historique	26
5.3.2	Investissements importants en cours ou engagés	27
5.4	Brevets, licences, marques et noms de domaine	27
5.4.1	Présentation des brevets ou des licences importantes, des contrats industriels, commerciaux ou financiers	27
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	28
6.1	Présentation du groupe	28
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	29
7.1	Situation financière	29
7.1.1	Présentation et analyse des informations financières historiques pour les exercices clos aux 31/12/2023 et 31/12/2024	29
7.2	Informations historiques sur faillites, liquidations et procédures (fraudes et impliquant la direction/conseil) sur les 5 dernières années	35
7.3	Indicateurs clés de performance	35
8.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	35
8.1	Prévision ou estimation du bénéfice du Groupe	35
9.	ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE	35
9.1	Description du Conseil d'administration et de la Direction générale	35
9.1.1	Membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société	35
9.1.2	Nature des liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société	36

9.2	Conflits d'intérêts potentiels et restrictions applicables à la Société	36
9.2.1	Transactions liant un membre du Conseil d'administration, de la Direction générale, du Comité exécutif du Groupe, un actionnaire important ou toute autre société du Groupe	36
10.	PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'EMETTEUR	37
10.1	Comités spécialisés du Conseil d'administration	37
11.	DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR	38
11.1	Nombre de salariés et Programmes d'actionnariat salarié	38
11.1.1	Nombre de salariés.....	38
11.1.2	Programmes d'actionnariat salarié.....	38
12.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	38
12.1	Répartition du capital et des droits de vote et Bénéficiaires effectifs	39
13.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	39
13.1	Accord ou arrangement conclu entre parties liées.....	39
14.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	41
14.1	Informations financières historiques	41
14.2	Audit des informations annuelles historiques	41
14.3	Informations financières intermédiaires.....	41
14.4	Assemblée Générale et publications financières.....	41
14.5	Politique de distribution de dividendes	41
14.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	42
14.7	Description de tout changement significatif de la situation financière de l'Emetteur.....	42
15.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	42
15.1	Montant du capital social	42
15.2	Actions non représentées dans le Capital.....	42
15.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par un tiers ou pour le compte de la Société ou par l'une de ses filiales	42
15.4	Titres convertibles, échangeables ou assortis de bons de souscription	44
15.5	Droits et/ou obligations d'acquisition sur le capital autorisé mais non émis et engagement d'augmentation de capital.....	44
15.6	Informations sur tout capital détenu par un membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel de mise sous option	44
15.7	Evolution du capital	44
15.8	Description des plans d'intéressement en actions	45
16.	CONTRATS IMPORTANTS	46
16.1	Contrats importants signés entre la Société et d'autres tiers :	46

16.2	Autres informations complémentaires en provenance de tiers.....	46
17.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	46
17.1	Capacité bénéficiaire et rentabilité de la Société	46
17.2	Disponibilité du Document d'Information.....	46
18.	GLOSSAIRE	47
19.	ANNEXE	47
	PARTIE II : DESCRIPTION ET AUTRES SPÉCIFICITÉS LIÉES À L'ADMISSION DES TITRES DE CAPITAL	48
1.	FACTEURS DE RISQUES	48
1.1	Facteurs de risque liés aux actions de la Société	48
2.	INFORMATION ESSENTIELLE	49
2.1	Déclaration sur les fonds de roulement (suffisance du fonds de roulement par rapport aux besoins de la Société) au 31 mars 2026	49
3.1	Nature, catégorie et code d'identification des actions admises à la négociation	49
3.2	Date d'émission d'actions nouvelles	49
3.3	Restrictions à la libre transférabilité des actions de la Société	49
3.4	Offre publique obligatoire, Offre publique de retrait et retrait obligatoire.....	50
3.5	Raisons de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris	50
4.	INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION	50
4.1	Conditions de l'admission des actions PLASTIVALOIRE aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.....	50
5.	ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	51
5.1	Place de cotation	51
5.2	Contrat de liquidité.....	51
6.	CONSEILS	52
6.1	Conseillers ayant un lien avec l'opération.....	52
6.2	Participation au capital de la Société détenue par le Listing Sponsor, ses bénéficiaires effectifs ou ses dirigeants	52
6.3	Listing Sponsor et Animateur de marché PLASTIVALOIRE.....	52
7.	TRANSACTIONS IMPORTANTES	52
7.1	Transactions importantes réalisées postérieurement au 31 mars 2026 portant sur plus de 25% du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe	52
8.	STATUTS	52
8.1	Statuts à jour de la Société.....	52
9.	ÉMETTEUR DONT LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE N'A PAS ÉTÉ CONFIRMÉE	62
9.1	Profitabilité et financement de l'exploitation.....	62
10.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	62

10.1	Autres informations importantes sur la Société prévues préalablement à l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.....	62
10.2	Communiqués de presse et annonces diverses	62
11.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH	63
11.1	Informations complémentaires.....	63
11.1.1	A. Position de trésorerie de moins de trois (3) mois avant la date d'admission sur Euronext Growth Paris	63
11.1.2	Evolution du cours des actions PLASTIVALOIRE au cours des douze (12) derniers mois ..	63
11.1.3	Communications publiées par la Société au cours des douze (12) derniers mois.....	63

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions :

Dans le présent document d'information, et sauf indication contraire :

- Les termes « **Société** » ou l'« **Emetteur** » désignent la société PLASTIVALOIRE, société anonyme au capital de 20 000 000 euros immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 644 800 161 et dont le siège social est situé au 1 Route de la Retaudière, 37130 Langeais ;
- Le terme « **Groupe** » ou « **PLASTIVALOIRE** » désigne la société PLASTIQUE DU VAL DE LOIRE et ses filiales ;
- Le terme « **Document d'Information** » désigne le présent document d'information ayant fait l'objet d'un examen par Euronext.

Incorporation par référence :

Le Document d'Information incorpore par référence le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 30/01/2026 sous le n° D.25-0233 incluant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024/2025** »)

Ce Document est accessible sur le site Internet de la société et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>)

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Information contient, notamment au chapitre 5 « Aperçu des activités », des informations relatives aux marchés sur lesquels la Société est présente, et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Outre les estimations réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients de la Société. Certaines informations contenues dans le présent Document d'Information sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des

données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document d'Information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Information sont données uniquement à la date du présent Document d'Information. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Information, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; elle ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'Information avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'Information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

PARTIE I : INFORMATION RELATIVE À L'ÉMETTEUR

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document d'Information

Monsieur **Antoine Doutriaux**, Directeur Général de PLASTIVALOIRE

1.2 Attestation de la personne responsable

« Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et précise et qu'à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente. »

Fait à Langeais,

Le 10 juin 2026

Antoine Doutriaux

Directeur Général de PLASTIVALOIRE

1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'Information

1.4 Informations provenant d'un tiers

Certaines informations figurant dans le Document d'Information proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'Information.

La Société atteste que ces informations, qu'il considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache, à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes à la date de publication du Document d'Information

La mission de commissariat aux comptes est exercée par :

- La société DELOITTE & ASSOCIES, Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Versailles et du Centre, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide – 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX Loire immatriculée au RCS Nanterre, sous le numéro 434 209 797

Représentée par Monsieur Antoine Labarre

Date de première nomination : 31/03/2026

Durée : 6 années

- Le cabinet GROUPE Y TOURS, Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Tours, dont le siège est situé Parc Equatop, 59 Rue du Murier, 37540 Saint-Cyr-Sur-Loire immatriculée au RCS Tours, sous le numéro 484 822 770

Représentée par Monsieur Vincent Joste

Date de première nomination : 17/03/2009

Renouvelé le 31/03/2021

Durée : 6 années

Conformément à la réglementation applicable, aucun commissaire aux comptes suppléant n'a été désigné.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart des contrôleurs légaux.

3. FACTEURS DE RISQUES

Conformément à l'article 3.1 du Règlement Euronext Growth, le présent Document d'Information comporte une description des risques significatifs pouvant avoir un impact sur la Société dans le cadre de son activité ou de son transfert vers Euronext Growth Paris. Il convient de noter que la Société a établi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un Document d'Enregistrement Universel le 30/01/2026 sous le numéro D.25-0233, dont le chapitre 2 contient une présentation exhaustive des principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

À la date du présent Document d'Information, la Société considère que ces risques n'ont pas significativement évolué depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel précité. Ces risques ont toutefois été revus dans le cadre du projet de transfert sur Euronext Growth Paris et demeurent pertinents.

Les principaux facteurs de risque identifiés par la Société sont les suivants :

3.1 Risques opérationnels

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
1	Stratégie de croissance externe	Les acquisitions, parfois significatives, comportent des risques : hypothèses de plans d'affaires non réalisées, synergies surestimées, intégration difficile des sociétés acquises, départ possible de salariés, clients ou fournisseurs clés, coûts liés à des contrats préexistants et hausse potentielle de l'endettement.	Retard ou absence des bénéfices attendus, impact sur la rentabilité, tension sur la structure financière, augmentation du risque opérationnel.	Implication forte du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, allocation des ressources nécessaires, pilotage rapproché des entités acquises (joint-ventures, acquisitions, créations), suivi renforcé de l'intégration.
2	Crédit client	Compte tenu du contexte économique du secteur automobile et bien qu'il dispose d'une base de clients assez large, PLASTIVALOIRE ne peut exclure que certains de ses clients ne puissent	Risque d'impayés, augmentation du besoin en fonds de roulement, impact négatif sur la trésorerie,	NC

		<p>honorer une partie de leurs contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile. Au 30 septembre 2025, les retards de paiement représentaient 4,74 millions d'euros soit 0,67 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice, contre 1,10 % au 30 septembre 2024.</p>	<p>exposition financière accrue en cas de difficultés de solvabilité chez certains clients.</p>	
3	<p>Dépendance au secteur automobile et aux clients</p>	<p>L'activité du Groupe est fortement exposée aux fluctuations du secteur automobile. Les volumes commandés, les niveaux d'équipement et les types de véhicules dépendent de nombreux facteurs : évolution de l'économie mondiale, décisions gouvernementales ou européennes, normes environnementales, ainsi que le succès commercial des constructeurs automobiles. Ces éléments, souvent imprévisibles, peuvent influencer directement les ventes réalisées par le Groupe.</p>	<p>Baisse potentielle du chiffre d'affaires, volatilité des commandes, dépendance à certains clients ou segments, vulnérabilité en cas de ralentissement du marché automobile.</p>	<p>Diversification du portefeuille clients, réduction de la dépendance au secteur automobile, développement du segment Industrie pour augmenter sa contribution au chiffre d'affaires.</p>

3.2 Risques financiers et de marché

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
2	Risque de liquidité	Le financement du Groupe repose sur plusieurs sources : dettes bancaires et émissions de créances à court terme, contrats d'affacturage renouvelables (51,9 M€ mobilisés au 30/09/2025 ; 46,8 M€ de dette financière court terme associée), ainsi que des lignes de découvert et crédits renouvelables (18,3 M€ autorisés, dont 7,3 M€ utilisés). Le Groupe peut mobiliser davantage de trésorerie selon les créances disponibles.	Tensions de trésorerie, dépendance aux financements court terme, risque de difficulté à honorer les engagements financiers en cas de besoin accru de liquidités.	NC
2	Risque de taux	L'endettement à taux variable du Groupe PLASTIVALOIRE représente 39,2 % de l'endettement financier total. Une variation de taux de 0,5 point entraînerait une hausse des charges financières annuelles de 513 k€.	Augmentation du coût de l'endettement, pression sur la trésorerie, impact négatif sur le résultat financier.	NC
3	Risque de change	Le Groupe PLASTIVALOIRE est exposé aux variations de change liées à ses activités industrielles, commerciales et au	Impact potentiel sur les marges, fluctuations des résultats, dégradation de la performance	Suivi centralisé des expositions de change au niveau de la Direction.

		financement de ses filiales à l'international. Les risques sont suivis et centralisés au niveau de la Direction. Le Groupe ne couvre généralement pas ses flux en devises et les investissements en fonds propres ne font pas l'objet de couverture.	financière en cas de variation défavorable des devises.	
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	--

3.3 Risques juridiques

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
1	Risques liés aux litiges	Certaines entités du Groupe sont citées dans des procédures commerciales, sans risque avéré ou sérieux identifié. Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours n'est considérée comme pouvant avoir un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.	Coûts juridiques éventuels, perturbations ponctuelles, risque d'image ou de réputation lié à des actions en justice.	NC
2	Risques liés à la contrefaçon	Les brevets, marques et savoir-faire de PLASTIVALOIRE sont essentiels. Le Groupe fait face au risque de contrefaçon subie ou involontaire. En cas de violation de droits de propriété intellectuelle, des	Perte d'avantage concurrentiel, atteinte à la réputation, coûts juridiques élevés, impact négatif sur la profitabilité.	Suivi et centralisation des brevets par le Pôle innovation, appui du Département Juridique, recherches d'antériorité, contrôle du respect des droits des tiers, défense des intérêts

		ressources importantes peuvent être nécessaires pour protéger et faire valoir ces droits, notamment dans les pays où la protection est insuffisante.		du Groupe à l'international.
3	Risques liés aux contrats	Les contrats définissent les droits et obligations des parties. Une clause mal rédigée ou déséquilibrée peut fragiliser l'équilibre économique du contrat et entraîner des pertes financières importantes.	Risque de litiges, pertes financières, déséquilibre contractuel pouvant affecter la rentabilité.	Accompagnement du Département Juridique dès la négociation, suivi pendant l'exécution du contrat et après son terme ou sa résiliation.
3	Risques liés aux produits vendus	En cas de dysfonctionnement ou de défaut lié à un vice de conception ou de production imputable à PLASTIVALOIRE, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée pour des préjudices corporels, matériels ou immatériels. Ces situations peuvent générer des coûts correctifs importants, notamment des rappels produits.	Pertes financières significatives, impact sur la trésorerie, risque juridique, détérioration de l'image et de la réputation commerciale du Groupe.	Procédures qualité à la conception, au développement et à la production ; analyse systématique des retours produits et actions correctives ; couvertures d'assurance (responsabilité civile et rappel produits).
3	Risques liés à la corruption	La cartographie des risques a été revue en 2025 afin d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de corruption. Les risques identifiés	Risque de condamnations, pertes de revenus, dégradation du profil financier, atteinte à la réputation, concurrence	Mise en place d'actions de prévention depuis plusieurs années, dispositifs de contrôle, plan d'action anticorruption,

		incluent des poursuites judiciaires, sanctions pénales, exclusions de marchés, pertes financières et atteinte à l'image du Groupe.	déloyale et climat de suspicion nuisant à l'innovation.	chartes et procédures décrites dans le chapitre 3.4 du document d'enregistrement (rapport de durabilité / gouvernance).
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe PLASTIVALOIRE présentent des risques potentiels liés à l'industrie et à l'environnement, tels que l'incendie, l'explosion ou la pollution. Ces événements peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour le Groupe.

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
2	Environnement	Le Groupe est exposé aux risques liés à la consommation énergétique, à la gestion des déchets, à la conformité environnementale et aux émissions atmosphériques. Ces risques découlent de la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique, de maîtriser les rejets, d'optimiser le tri et le recyclage, et de réduire l'empreinte carbone sur l'ensemble des sites.	Risques environnementaux, surconsommation énergétique, non-conformité réglementaire, surcoûts, impact climatique et atteinte à l'image.	Actions d'efficacité énergétique (équipements performants, récupération de chaleur, LED, déstratificateurs), supervision énergétique Eco ADAPT, réduction et recyclage des déchets, formation ISO 14001, installation d'incinérateurs COV (-98 %), achats de Garanties d'Origine, audits énergétiques, projets photovoltaïques.
3	Incendie	PLASTIVALOIRE est exposé au risque d'incendie sur ses sites industriels, en lien avec les installations électriques, les zones de stockage ou les équipements	Domages aux installations, interruption d'activité, pertes matérielles importantes, atteinte à la sécurité des personnes,	Actions de prévention : stockage extérieur, thermographie des installations électriques, renouvellement des batteries de condensateurs,

		sensibles. La prévention et la capacité d'intervention rapide sont essentielles pour limiter l'occurrence et l'impact d'un sinistre.	impact financier et organisationnel.	installation de systèmes d'extinction automatique. Équipes d'intervention formées, exercices réguliers avec les services d'urgence, contrôles fréquents des équipements incendie (extincteurs, sprinklers, alarmes, éclairage de secours).
3	Santé-Sécurité	Le Groupe est exposé aux risques liés aux accidents du travail, aux troubles musculosquelettiques (TMS) et aux autres risques professionnels identifiés sur les différents sites. Ces risques nécessitent une évaluation régulière, un suivi des incidents et une mise en œuvre continue de mesures de prévention.	Accidentologie élevée, blessures, arrêts de travail, dégradation des indicateurs sécurité et risque de non-respect des obligations réglementaires.	Document Unique mis à jour annuellement, actions correctives ciblées (TMS et autres risques), formations préventives, gestion renforcée des accidents avec système d'escalade jusqu'au Comité Exécutif, amélioration continue des performances sécurité.
3	Produits chimiques	Le Groupe est exposé aux risques liés à l'utilisation de substances chimiques, à leur conformité réglementaire (notamment REACH) et aux risques de manipulation ou pollution accidentelle sur les sites de production.	Risques de non-conformité, atteinte à la santé des salariés, pollution accidentelle, sanctions réglementaires et impacts environnementaux.	Respect des exigences REACH, échanges réguliers avec fournisseurs et clients, vérification systématique via certificats, arrêt des usages liés au chrome, exclusion des substances CMR sauf obligation client, protections collectives et individuelles

				adaptées, mise sous rétention de tous les produits chimiques.
--	--	--	--	---------------------------------------------------------------

3.5 Risques informatiques

Le développement, le déploiement et l'opération des SI (matériel, réseaux, logiciel, sites internet, connections tiers, etc...) qu'ils soient fournis en interne ou en externe jouent un rôle essentiel dans les activités du Groupe, en particulier pour le traitement des demandes Clients, la production, la logistique, les achats, la conception, le développement produits, la facturation et la finance.

Les risques afférents au SI peuvent prendre la forme d'atteinte à la confidentialité, l'intégrité et/ou la disponibilité des données et transactions, que ce soit accidentellement ou intentionnellement, par exemple : défaillances des réseaux ou de la puissance de calcul, erreurs humaines par absence de contrôle, défaillance de partenaires critiques, attaques virales externes et finalement les catastrophes naturelles (incendies, inondations, etc.). Ci-dessous, quelques exemples d'impacts potentiels :

- Commercial : arrêt des lignes Clients, réclamations, impact sur futurs marchés.
- Opérationnel : arrêt des lignes PLASTIVALOIRE, rupture d'approvisionnement,
- Financier : surcoûts, malversation, intégrité des comptes/conformité vs les tiers.
- Juridique : divulgation de contrats confidentiels, de secret de fabrication.
- Réputationnel : divulgation d'informations confidentielles, erronées, diffamatoires.

En 2024-25, le Groupe a poursuivi et renforcé son plan Sécurité des SI :

- Poursuite de la Gouvernance Cyber supervisée par un Comité de Pilotage trimestriel impliquant quatre membres du Comité de Direction et désormais un manager « Opérations » et un « Ventes » pour une meilleure connexion « métier »
- Poursuite du déploiement de SAP S/4 Hana, principal levier pour déplacer les SI critiques dans un « Cloud » sécurisé et rafraîchir les infrastructures locales.
- Déploiement des Politiques de Sécurité Informatique, en particulier :
 - Nouvelle version de la Charte incluant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle.
 - Déploiement du « e-learning » Cybersécurité France.
 - Démarrage du déploiement de la Charte et des formations de sensibilisations hors de France.
- Poursuite et accélération du plan d'élimination de l'obsolescence, à noter :
 - Mise à jour des versions d'OS PC et Serveurs autant que possible
 - Automatisation du « patching » PC et Serveurs,
 - Audit et plan de court-terme lancé sur l'« Active Directory ».
 - Rationalisation de l'infrastructure du Site de Saint-Lupicin (très obsolète).
- Poursuite de la démarche de certification TISAX (label Sécurité constructeurs Allemands) avec la confirmation du label pour le site de Langeais et la construction d'un plan de certification ambitieux.
- Autres audits par des tiers :
 - « Aircyber » par Safran sur le site de Langeais : pas de remarques particulières.
 - Toyota, « scanning » des vulnérabilités externes : éliminées à la suite de plan d'action.

Aucun incident majeur de sécurité ni cyber-attaque à l'encontre de PLASTIVALOIRE n'est à signaler pour cette année fiscale.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 Histoire et développement de l'Emetteur

4.1.1 Nom légal et commercial de l'Emetteur

La Société a pour dénomination sociale « **PLASTIVALOIRE** »

4.1.2 Lieu d'enregistrement de la Société, numéro d'enregistrement et l'identifiant LEI

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 644 800 161.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 96950037H7K8DXF28652.

4.1.3 Date d'immatriculation et durée

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours le 20 février 1964 pour une durée de 50 ans à compter de cette date. Sa durée a été prorogée de 99 ans par décision en date du 28 février 2005, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

4.2 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé : 1 route de la Retaudière - Zone Industrielle Nord - 37130, Langeais

Téléphone : +33 (0)2 47 96 15 15

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Elle clôture son exercice fiscal le 30 septembre de chaque année.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce et par ses statuts qui sont reproduits au chapitre 8 « Statuts » de la 2ème partie du Document d'Information.

4.3 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Les évènements importants dans le développement des activités de PLASTIVALOIRE sont les suivants depuis la création du Groupe :

1964 Création par Monsieur Charles FINDELING d'une entreprise de plasturgie spécialisée dans la fabrication de jouets publicitaires.

1972 Monsieur Patrick FINDELING intègre la société dont le chiffre d'affaires atteint 4 millions de francs.

1975 La société, qui s'est développée en produisant des pièces plastiques pour l'industrie laitière, nomme en qualité de directeur Général, Monsieur Patrick FINDELING. Le chiffre d'affaires s'élève alors à 7,5 millions de francs.

- 1983 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE réalise sa première opération de croissance externe, en reprenant le fonds industriel de l'entreprise PLASTEURE à Chinon.
- 1985 Monsieur Patrick FINDELING est nommé président directeur général. Le chiffre d'affaires atteint 85 millions de francs.
- 1987 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE acquiert auprès de PHILIPS une unité intégrée d'injection de façades et de dos de téléviseurs et crée à cette occasion sa première filiale, PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, installée à Flers (Orne).
- 1989 Pour faire face à la demande, toujours plus marquée, de grosses pièces, la société DREUX INJECTION est créée.
- 1991 La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est introduite sur le second marché de la Bourse de Paris. Son chiffre d'affaires consolidé atteint alors 324 millions de francs.
- 1992 La société CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE (Sablé-sur-Sarthe) est acquise et devient le cinquième site de production du Groupe.
- 1993 Le Groupe prend une participation dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE (située en Normandie), spécialisée dans le pliage et la soudure plastique.
- 1995 La participation minoritaire acquise dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE est cédée.
- 1996 En collaboration avec PHILIPS, le Groupe crée sa première usine hors des frontières françaises en constituant la société F.P.K. (Pologne) Une participation minoritaire est acquise au sein du Groupe ERCE PLASTURGIE (Martignat).
- 1997 La société PLASTI F.L. (Saint-Sylvain-d'Anjou) est reprise et l'usine de Mamers (MAMERS INJECTION) créée, dans le cadre d'une opération d'externalisation menée par le Groupe MOULINEX.
- 1998 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE se désengage de sa participation dans le capital d'ERCE PLASTURGIE. Elle prend le contrôle du Groupe ERE PLASTIQUE (Lyon) et crée son second site de production en Pologne (Ketrzyn).
- 1999 La construction de la troisième usine polonaise est lancée et la société F.P.G. est créée à cette fin. Le Groupe, par l'intermédiaire de CREUTZWALD INJECTION, filiale constituée à cet effet, reprend l'atelier d'injection intégré de CONTINENTAL EDISON.
- 2000 PLASTIVALOIRE acquiert 70 % du capital de la société PLASTIQUES AMIENS, en charge de l'injection de pièces de tableau de bord pour l'équipementier italien MAGNETI MARELLI. Le Groupe s'implante en Roumanie dans le cadre d'une joint-venture majoritaire menée avec une société locale. A cette occasion, la filiale ELBROMPLAST est créée, et la construction d'une usine est lancée à Timisoara, essentiellement dédiée à la fabrication de téléphones. La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE cède son activité de fabrication et d'assemblage de moules de laiterie, à la société SECRIL, dépendant de la société allemande ALPMA, principal client de cette activité.
- 2001 Les sociétés PLASTI F.L. et CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE fusionnent et réunissent leurs moyens de production à Sablé-sur-Sarthe, dans une usine agrandie à cette fin. L'opération est

- menée afin de rationaliser le fonctionnement du Groupe. Une troisième filiale polonaise, la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA, est créée. PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE porte à près de 100 % sa participation dans la filiale AMIENS INJECTION.
- 2002 Les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION fusionnent, les deux implantations étant maintenues. Le site de production de Flers, exploité par la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, est fermé.
- 2003 La filiale espagnole CARDONAPLAST est créée en Catalogne. En parallèle, une prise de participation de 25 % est effectuée dans la société INJECTER, entreprise espagnole de plasturgie, dépendant du Groupe partenaire de la Joint-Venture CARDONAPLAST. Le Groupe s'implante en Tunisie en constituant avec un partenaire industriel local, une filiale commune détenue à 59,97 %.
- 2004 Deux nouvelles usines sont construites par les filiales créées en 2003. Elles entrent en production en mai 2004 (Espagne) et janvier 2005 (Tunisie).
- 2005 Le patrimoine de la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE fait l'objet d'une transmission universelle au profit de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE dans le cadre de sa dissolution sans liquidation.
- 2006 Une nouvelle filiale, DUNA INJECTION est constituée en Hongrie à l'effet de procéder à la reprise de l'activité plasturgique jusqu'alors développée par le Groupe PANNONPLAST sur le site de Székesfehérvár.
- 2007 La filiale AMIENS INJECTION, momentanément confrontée à des difficultés économiques fait l'objet d'une procédure collective. Un plan de continuation est mis en place, afin de pérenniser son avenir.
- 2008 Adoption au sein de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE du conseil d'administration comme mode de gouvernance en lieu et place du directoire et du conseil de surveillance. Création d'une filiale en Slovaquie, dénommée NITRA PLASTIC FACTORY Fusion absorption de la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA par sa société sœur FABRYKA PLASTIKOW GLIWICE.
- 2009 Reprise, auprès du Groupe KEY PLASTICS, en redressement judiciaire, de ses activités d'équipementier automobile exercées en FRANCE et en SLOVAQUIE. A cette occasion, notre filiales, NITRA PLASTIC FACTORY acquiert les activités de Key plastics en Slovaquie, devient filiale à 100 % et adopte la dénomination de AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA. Fermeture du site de Dreux, qui dépendait de la filiale OUEST INJECTION.
- 2010 Prise de participation complémentaire dans le capital de la filiale espagnole CARDONAPLAST détenue depuis lors à 100 %. Cession de la participation de 25 % détenue dans la société espagnole INJECTER à son principal associé. Création de la société de droit hongrois DUNA INJECTION REAL ESTATE, société immobilière portant les bâtiments de DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY Création de la société de droit tunisien INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES, appelée à exploiter une usine de plasturgie à Sousse.
- 2011 Prise de participation majoritaire dans le capital de la société PARFIB, holding du Groupe BOURBON, par voie d'achat de titres et d'apport de numéraire et des actions des quatre filiales du sous-Groupe « AUTOMOTIVE » issues du Groupe KEY PLASTICS. A l'issue de cette opération,

menée de concert avec le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobile (FMEA), et d'une acquisition complémentaire des titres, PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE détient près de 65,36 % du capital de BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING (ex. PARFIB), laquelle est la holding d'un ensemble constitué de sociétés œuvrant en qualité d'équipementiers automobile de rangs 1 et 2.

- 2013 Création de la société de droit slovaque BIA PLASTIC AND PLATING TECHNOLOGY SLOVAKIA SRO, en association avec l'industriel allemand BIA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GmbH. Il s'agit d'une joint-venture détenue à 40 % par le Groupe, appelée à exploiter une usine de chromage en Slovaquie. Création de la société de droit allemand BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH. Il s'agit d'une filiale à 100 % de BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING, ayant vocation à nouer des contacts commerciaux et proposer des développements industriels aux grands donneurs d'ordre allemands du secteur automobile.
- 2014 Lancement au printemps de la production dans l'usine de BIA PLASTIC AND PLATING TECHNOLOGY SLOVAKIA SRO.
- 2015 Création de la filiale de droit allemand PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH. Acquisition par PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH de la totalité du capital de la société de droit allemand KARL HESS spécialisée dans l'ingénierie et la fabrication de pièces plastiques techniques. Acquisition par BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH de 100 % de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, société turque basée à BURSA spécialisée dans la production de pièces plastiques peintes à forte valeur ajoutée, et renommée BAP BURSA. Acquisition auprès de la famille BOURBON et du F.A.A (anciennement FMEA) du solde du capital de BOURBON AUTOMOTIVEPLASTICS HOLDING.
- 2016 Création de la société de droit mexicain PLASTIVALOIRE MEXICO SA DE CV, appelée à exploiter une usine de plasturgie à San Luis Potosi.
- 2017 Création de la société de droit Chinois PU WEI ER JI SHU (P.V.L.) Consulting Shenzhen Co., Ltd dont l'objet est la fourniture d'une prestation d'assistance technique au développement des outillages lancés par PLASTIVALOIRE en Chine. Démarrage de l'exploitation de l'usine de plasturgie de San Luis Potosi en juin 2017. Fusion de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE avec BAP SA et BAP holding, avec un effet rétroactif au 1er octobre 2016.
- 2018 Acquisition par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE de la totalité du capital du Groupe de sociétés de droit américain TRANNAV HOLDING INC., TRASCART LLC. Et VREEKEN INTERNATIONAL, disposant de deux sites industriels dans le Kentucky et le Michigan, un site de production à Puebla au Mexique et un centre d'outillage et de développement dans le Michigan.
- 2019 Création de la société PILSEN INJECTION s.r.o., appelée à exploiter une usine de plasturgie en République Tchèque.
- 2021 Absorption le 1er mai 2021, par Ouest Injection sas de la société BAP Bellême SAS. Cessation d'activité des sociétés Transrompa, aux pays bas et Vreeken international et Trascart aux USA.
- 2022 Monsieur Antoine DOUTRIAUX est nommé Directeur Général du Groupe. Patrick FINDELING est Président du Conseil d'Administration.

- 2023 Extension du site de Voujeaucourt. Revente de la participation dans BIA et sortie de l'activité de chromage. Fermeture du site de Creutzwald.
- 2024 Cession de la société tchèque PILSEN INJECTION s.r.o. ainsi que de la société allemande PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH et sa filiale KARL HESS GmbH & Co KG.
- 2025 Fermeture du site de Mamers Création d'un bureau technico-commercial à Stuttgart.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1 Description des principales activités

5.1.1 Modèle économique et principaux produits et services fournis

Le Groupe PLASTIVALOIRE (703 M€ de CA et 5 050 employés dans le monde) est un des leaders européens dans la conception et la fabrication de pièces plastiques. La société créée en 1963 par Charles FINDELING est à la fois un équipementier automobile de rang 1 et 2 et un acteur de l'industrie grand public.

Dans le secteur Automobile (83,1 % des ventes en 2024/25), PLASTIVALOIRE livre à ses clients des pièces pour l'intérieur de la voiture (éléments d'ébénisterie, poignées de porte, console, éclairage intérieur, ...), pour l'extérieur du véhicule (trappes à énergie, poignées extérieures, signalisation, ...) et dans une moindre mesure pour l'équipement sous capot moteur (bacs et pièces pour le refroidissement des batteries, ...).

Dans le secteur Industrie (16,9 % des ventes en 2024/25), le Groupe livre plusieurs secteurs comme le bâtiment (dont les segments liés à l'environnement), la mobilité et l'électroménager.

PLASTIVALOIRE propose à ses clients des solutions innovantes de pièces injectées de haute technicité, mono ou multi-matières, avec assemblage ou intégration d'équipements électroniques pouvant bénéficier des techniques de décoration les plus sophistiquées :

- Dans le domaine du moulage : injection mono-, bi- et tri-matières, co-injection, surmoulage, injection gaz, injection zamak, ... ;
- Dans le domaine de la décoration : peinture, PVD, marquage laser, peinture par immersion (Cubic®), tampographie, sérigraphie, etc...

Depuis plus de 50 ans, PLASTIVALOIRE connaît une forte croissance et a su conserver une organisation agile et réactive. Il opère à travers 27 sites de production répartis en Europe, Moyen-Orient et Afrique (11 sites en France et 9 sites en Europe (Pologne, Espagne, Roumanie, Angleterre, Portugal, Slovaquie) ; 2 sites en Tunisie ; 1 site en Turquie) et Amérique du Nord (2 sites aux Etats-Unis et 2 sites au Mexique). Trois de ces sites sont également site de développement. A noter qu'avec la fermeture du site de Mamers, effective depuis le 31/12/2025, le groupe ne compte plus que 26 sites dont 10 en France.

Le modèle économique de PLASTIVALOIRE repose sur la conception, le développement et la production de pièces plastiques techniques, principalement destinées à des clients industriels de premier plan, en particulier dans l'automobile.

Le Groupe génère ses revenus principalement à travers :

- **La production en série de pièces plastiques injectées**, facturée à l'unité sur la base de contrats pluriannuels signés avec ses clients (constructeurs automobiles et équipementiers Tier 1). Ces contrats intègrent généralement des engagements de volumes, avec des ajustements possibles liés aux cadences de production des clients.
- **La facturation d'outillages (moules)**, conçus et développés en amont des phases de production. Ces outillages, spécifiquement adaptés aux pièces produites, constituent une étape clé du cycle de vie des projets et génèrent des revenus ponctuels, généralement en début de programme.
- **Des prestations à valeur ajoutée**, incluant l'ingénierie, le co-développement avec les clients, ainsi que l'intégration de fonctions techniques (assemblage, électronique, décoration avancée). Ces services permettent au Groupe de se positionner en partenaire industriel dès les phases de conception, renforçant la récurrence de ses revenus.

Le modèle s'inscrit dans des cycles de développement longs et structurants (notamment dans l'automobile), avec une phase initiale d'investissement (R&D et outillage) suivie d'une phase de production en série génératrice de cash-flow récurrent sur plusieurs années.

Par ailleurs, la diversification sectorielle du Groupe (industrie hors automobile) permet de compléter et lisser les revenus, tout en capitalisant sur les mêmes savoir-faire technologiques et industriels.

Enfin, grâce à son implantation internationale et à sa proximité avec ses grands donneurs d'ordre, PLASTIVALOIRE s'inscrit dans une logique de partenariats de long terme, favorisant la visibilité de son chiffre d'affaires et la fidélisation de sa clientèle.

5.1.2 Stratégies et perspectives

Le Groupe a une stratégie de croissance profitable visant la satisfaction de ses clients dans le respect de l'environnement.

Les leviers de croissance du Groupe sont les suivants :

- Dans l'automobile, un axe important de la stratégie commerciale du Groupe est de continuer à se développer auprès de certains constructeurs et équipementiers Tier1 afin de diversifier son portefeuille client ;
- Le secteur Industrie est un levier majeur de la croissance du Groupe qui cherche vise à porter la part de ce segment à 25 % en 2030 (contre 16,9 % en 2024/25) ; pour ce faire, le Groupe déploie une stratégie commerciale agressive sur les segments de marchés les plus attractifs et accessibles ;
- Sur le plan géographique, le Groupe reste concentré sur son empreinte Europe et Amérique du Nord ; l'Amérique du Nord est un levier de croissance particulièrement important dans la mesure où le contenu PLASTIVALOIRE par véhicule (défini par le chiffre d'affaires réalisé dans la région, divisé par le nombre de véhicules produit dans la même région) est très inférieur dans cette région à ce qu'il est en Europe.

Une attention particulière est apportée à la consommation de cash que requièrent les business chiffrés par le Groupe afin de ne pas entraver la stratégie de désendettement du Groupe.

Avec cette stratégie de croissance, le Groupe vise à surperformer le marché dans chaque région et sur les 2 segments sur lesquels il opère.

Pour délivrer la performance attendue en matière de rentabilité et réduire son niveau de dette, le Groupe a défini 5 leviers qui sont déployés dans l'ensemble du Groupe :

- a. Améliorer la sécurité des salariés, Réduire l'empreinte carbone du Groupe et plus généralement, être exemplaire en matière d'ESG ;
 - En matière Sociale, le Groupe porte un effort tout particulier sur la sécurité de ses salariés. Par ailleurs, la qualité de vie au travail et l'intégration dans la société sont des éléments importants de la politique de Ressources Humaines du Groupe ;
 - Sur le plan de l'Environnement, PLASTIVALOIRE s'est engagé à réduire son intensité carbone (scopes 1 et 2) de 50 % à l'échéance de 2030 et à être neutre en carbone (scopes 1 et 2) à échéance de 2040. L'engagement sur le scope 3 est de réduire l'intensité de 50 % d'ici à 2040 (vs 2023/24) ; le Groupe s'est également engagé à réduire les déchets qu'il génère de 50 % et à augmenter l'utilisation de matériaux recyclés à 30 % (contre 10 % en 2021) ;
 - Enfin, sur le plan de la Gouvernance, le Groupe aligne en permanence ses pratiques sur les meilleures pratiques du marché, en ce qui concerne le pilotage de la société et les procédures et standards internes qui visent à garantir le respect des lois et règlements dans les pays dans lesquels le Groupe opère et vers lesquels il livre ses produits.
- b. Améliorer la satisfaction des clients par une performance qualité et logistique au plus haut niveau, tant dans le développement des projets qu'en vie série ; Pour ce faire, le Groupe déploie le process QRQC (Quick Response Quality Control) au sein de l'ensemble des entités ;
- c. Proposer aux clients du Groupe des innovations produit et processus qui différencient PLASTIVALOIRE de la compétition et développer les projets avec les meilleures pratiques du marché ;
- d. Délivrer la meilleure performance dans les opérations : pour ce faire, la réduction des coûts dans toutes les usines et centres de développement est au centre de la préoccupation de l'ensemble des salariés. Le Groupe déploie le plan « Excellence System by PVL » qui permet de standardiser les meilleures pratiques dans l'ensemble de ses sites. Par ailleurs, le Groupe réfléchit en permanence à l'adaptation de sa structure afin de réduire les coûts de production. Dans le domaine des achats, le Groupe sollicite les meilleurs fournisseurs en matière de coût, de qualité et d'innovation ;
- e. Faire en sorte que les salariés du Groupe donnent le meilleur d'eux même, entre autres grâce à un Groupe efficace, disposant d'une infrastructure et de systèmes et d'applications IT au bon niveau.

5.2 Description et prévisions des principaux marchés

Dans l'Automobile, les crises successives ont égrené les années 2020 à 2024 :

- Pandémie liée à la Covid-19 en 2020 et 2021 ;
- Crise d'approvisionnement en particulier des microprocesseurs qui a eu un impact majeur sur les volumes de production automobile et qui a créé un phénomène de Stop & Go mettant sous pression la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble, de 2021 à 2023 ;
- Inflation du prix des matières premières, suivie par l'inflation des prix de l'énergie et des salaires de 2022 à 2024.

L'année 2025 a été marquée par une relative accalmie sur le front des coûts, avec des coûts matières stabilisés voire en légère baisse et des coûts de l'énergie en baisse. Les volumes de production

automobile en Europe et en Amérique du Nord sont restés médiocres avec des baisses de respectivement -1,7% et -1,8%.

Pour 2026, la visibilité sur les conditions de marché reste réduite : le marché automobile est particulièrement perturbé par la concurrence des véhicules électriques produits en Asie, par les réglementations Européennes instables et plus généralement par un climat économique plutôt morose. Dans ce contexte, le Groupe anticipe des ventes en légère baisse, les lancements de nouveaux véhicules ne compensant pas complètement la baisse du marché attendue

5.2.1 Principaux marchés et concurrence

Les principaux marchés du groupe Plastivaloire sont :

- Le marché des pièces plastiques pour véhicules automobile
- Le marché des pièces plastiques pour d'autres industries

Le marché des pièces plastiques pour l'automobile comprend l'équipement de l'intérieur des véhicules, l'équipement de l'extérieur des véhicules et les pièces sous capot.

Le volume global de véhicules automobiles particuliers produits dans le monde s'élève en 2025 à 91,9 millions de véhicules et devrait progresser vers 95 millions de véhicules à l'horizon de 2030*. Les principales zones géographiques de production sont L'Europe (15,43 millions de véhicules en 2025 et une prévision à 19 millions en 2030), l'Amérique du Nord (15,17 millions de véhicules en 2025 et une prévision à 19,5 millions en 2030), la Chine (32,17 millions de véhicules en 2025 et une prévision à 30,2 millions en 2030). Le groupe est présent sur les marchés Européens et nord-Américain.

Sur la base d'un contenu moyen par véhicule des différents types de pièces, le marché en 2025 peut être estimé de la façon suivante :

Estimation 2025	Véhicules *	Pieces intérieures	Pieces extérieures	Pieces sous capot
Europe	15,43 millions	6,5 Mds €	4,6 Mds €	0,9 Mds €
Amérique du Nord	15,17 millions	6,8 Mds €	4,9 Mds €	1,0Mds €
Chine	32,18 millions	9,5 Mds €	6,8 Mds €	1,4 Mds €
Reste du Monde	29,12 millions	9,5 Mds €	6,8 Mds €	1,4 Mds €
Total monde	91,9 millions	32,3 Mds €	22,5 Mds €	4,7 Mds €

Mds€ = Milliards d'euros

*Source : S&P Global (ex IHS), novembre 2025

Les principaux concurrents du groupe sur les marchés automobiles où il est présent sont (données 2024) : Novares (1,1 Milliards d'euros) ; Akwel (1,0 Milliards d'euros) ; Motherson (10,9 milliards d'euros) ; Simoldes (0,7 Milliards d'euros) ; Eurostyle systems (0,5 Milliards d'euros) ; Minth (2,3 Milliards d'euros).

Concernant le marché des pièces plastiques pour d'autres industries que l'automobile, le groupe Plastivaloire opère essentiellement en Europe. De ce fait, seul ce marché est décrit ci-après.

Ce marché est estimé en 2025 à 14 milliards d'euros et devrait croître de 3% en moyenne sur les prochaines années pour atteindre 17,5 milliards d'euros en 2030. Il comprend les segments suivants (chiffres estimés par PVL pour 2025) :

- Home & Life (6,7 Milliards d'euros)
- Building et construction (1,7 Milliards d'euros)
- Medical (1,4 Milliards d'euros)
- Luxury Packaging (1,6 Milliards d'euros)
- Mobilité hors automobile (0,6 Milliards d'euros)
- Installations électriques (1,2 Milliards d'euros)
- Autres applications (0,8 Milliards d'euros)

Les principaux concurrents de Plastivaloire sur ce marché sont : Berry (1,4 Milliards d'euros ; Aptar (1,2 Milliards d'euros) ; Rehau (1,0 Milliards d'euros) ; Rochling (0,6 Milliards d'euros) ; Alpla (0,5 Milliards d'euros) ; Albea (0,5 Milliards d'euros ; Clayens (0,5 Milliards d'euros) ; Kolektor (0,4 Milliards d'euros) ; Hutchinson (0,4 Milliards d'euros) ; Greiner (0,4 Milliards d'euros).

5.3 Description des investissements

5.3.1 Investissements importants de l'Émetteur par exercice historique

Le montant des investissements réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices se décompose comme suit :

Catégorie d'investissements	30/09/2025	30/09/2024
Investissements industriels	12,8 M€	22,7 M€
Investissements projets	4,0 M€	13,1 M€
Investissements IT	1,5 M€	1,6 M€
Investissements en aménagement des bâtiments	0,0 M€	2,0 M€
Total des investissements	18,3 M€	39,4 M€

Les investissements industriels constituent la principale composante des dépenses du Groupe en 2025, avec 12,8 M€, essentiellement dédiés à la maintenance et à l'optimisation de l'outil de production. Ils sont en recul par rapport à 2024 (22,7 M€), reflétant l'achèvement de plusieurs programmes importants. Les investissements projets, qui atteignent 4,0 M€ contre 13,1 M€ l'année précédente, suivent la même tendance, en lien avec le cycle de réalisation des programmes. Les investissements IT demeurent stables à 1,5 M€, confirmant la poursuite des efforts de modernisation des infrastructures numériques du Groupe.

En 2025, aucun investissement n'a été réalisé en aménagement des bâtiments, alors que 2,0 M€ avaient été engagés en 2024 pour la rénovation de sites opérationnels. Au total, les investissements s'élèvent à 18,3 M€ en 2025, contre 39,4 M€ en 2024, une baisse cohérente avec la cyclicité des projets après deux exercices de surinvestissement.

5.3.2 Investissements importants en cours ou engagés

Néant

5.4 Brevets, licences, marques et noms de domaine

Néant

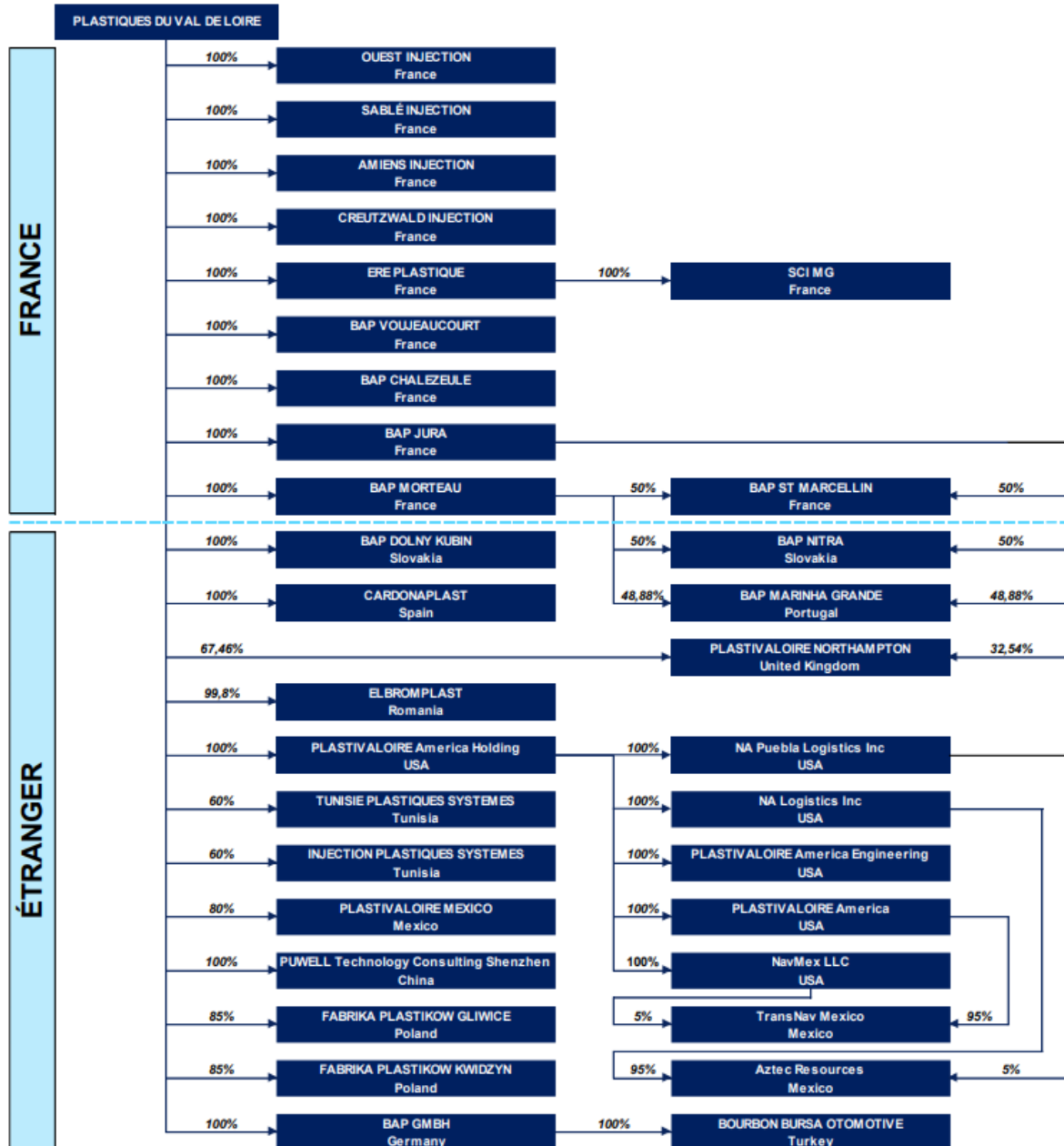
5.4.1 Présentation des brevets ou des licences importantes, des contrats industriels, commerciaux ou financiers

6. Il existe un brevet international déposé en copropriété avec un constructeur automobile français portant sur une pièce cinématique complexe motorisée avec déformation d'axe pour un véhicule électrique prototype

7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

7.1 Présentation du groupe

L'organigramme du groupe PLASTIVALOIRE :



Nota : Les pourcentages visés dans le présent organigramme expriment les droits de participation en capital et en droits de vote

8. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

8.1 Situation financière

8.1.1 Présentation et analyse des informations financières historiques pour les exercices clos aux 31/12/2023 et 31/12/2024

Compte de résultat synthétique consolidé

Indicateur (en M€)	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	703,1	703,5
EBITDA	63,2	54,2
EBITDA / CA (%)	9,0 %	7,7%
Résultat opérationnel courant	18,1	12,7
Résultat opérationnel courant / CA (%)	2,6 %	1,8%
Résultat opérationnel	1,6	14,1
Résultat net part du Groupe	-15,2	-45,1
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	0,0	-44,1
Résultat net des activités poursuivies	-13,9	-2,2
Résultat net par action (en €)	-0,6	-0,1

Chiffre d'affaires

Le Groupe PLASTIVALOIRE enregistre un chiffre d'affaires de 703,1 M€, proche du chiffre d'affaires de l'exercice 2023-2024 (-0,1%) A taux de change constant le chiffre d'affaires atteint 712,6 M€. Les effets de change négatifs essentiels ont concerné le Peso mexicain et la livre turque.

Le secteur Automobile (pièces et outillage) ressort à 584,0 M€ en progression de 0,5 % par rapport à 2023-2024. Les ventes de pièces s'établissent à 541,3 M€ soit +10,8 % par rapport aux ventes de 2023-2024, du fait de la montée en cadence des plateformes de véhicules fournies par le groupe. Les ventes d'outillages ont diminué de 53,8 % à 42,7 M€ contre 92,5 M€ en 2023-2024, notamment du fait de la diminution des prises de commandes sur l'exercice par rapport aux années précédentes.

Le secteur Industries a vu ses ventes reculer de 2,5 % pour les pièces à 112,4 M€ et de 9,0 % pour les ventes d'outillages à 6,7 M€. Ces deux secteurs pèsent respectivement 83,1 % et 16,9 % du chiffre d'affaires annuel. L'Europe réalise sur l'exercice, un chiffre d'affaires de 611,4 M€ en progrès de 1,8 % (+2,3 % à taux de change constant).

La zone Amérique réalise un chiffre d'affaires de 91,7 M€ en repli de 10,9 % (-4,6 % à taux de change constant)

Marge d'EBITDA

Sur l'exercice 2024-2025, La rentabilité opérationnelle progresse de 1,3 point par rapport au niveau de 7,7 % enregistré sur le même périmètre en 2023-2024.

L'amélioration de la marge brute de 1,4 points liée aux progrès opérationnels et au mix des ventes (plus de ventes de pièces et moins de ventes d'outillages) et la réduction des charges externes de 0,7 points

ont largement compensé l'impact des frais de personnels, en augmentation de 0,6 points compte tenu de l'inflation salariale partiellement compensée par les gains de productivité réalisées dans les usines.

Les dotations aux amortissements et provisions nettes ont progressé à 45,1 M€ par rapport à 41,5 M€ enregistrés en 2023-2024 du fait de la mise en opération des nouvelles lignes de production investies au cours de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 18,1 M€ comparé à 12,7 M€ en 2023-2024.

Les autres produits et charges non récurrentes nettes font ressortir une perte nette de 16,5 M€ lié notamment aux provisions pour restructuration de la R&D et pour la fermeture du site de Mamers passées au cours de l'exercice.

Le résultat opérationnel ressort à +1,6 M€ à comparer aux 14,1 M€ de l'exercice 2023-2024.

Le résultat financier net s'élève à -11,1 M€ du fait des frais financiers (-11,6 M€) et des gains de change latents (+0,5 M€).

Après prise en compte de la charge d'impôts de -4,3 M€, le résultat net des activités poursuivies est une perte de 13,9 M€. Compte tenu d'un résultat positif attribué aux intérêts minoritaires de 1,3 M€, le résultat net des activités cédées s'élève à -15,2 M€.

Structure financière

La capacité d'autofinancement s'élève à 60,0 M€, compte tenu des décaissements liés aux coûts de restructuration neutralisés en compte de résultat par les reprises de provisions correspondantes.

Les flux de trésorerie générés par l'activité s'établissent à 63,2 M€, compte tenu de la bonne maîtrise du BFR les flux d'investissement nets des cessions d'actifs se sont élevés à 16,6 M€ compte tenu des efforts d'amélioration du taux d'utilisation des équipements et de l'effort de réduction du budget d'investissement consenti par le groupe. Ce chiffre correspond à un point bas du cycle d'investissement lié à l'activité du groupe.

Le free cash-flow est, en conséquence, positif de 46,6 M€. La trésorerie disponible s'élève à 99 M€ au 30 septembre 2025.

L'endettement net du Groupe ressort à 162,6 M€ pour des capitaux propres de 176,3 M€ au 30 septembre 2025, soit un taux d'endettement net comparé aux fonds propres de 92,2 %.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant atteint 18,1 M€ en 2024-2025, en nette progression par rapport aux 12,7 M€ enregistrés en 2023-2024, soit une hausse de + 42,5 %. Il représente 2,6 % du chiffre d'affaires, contre 1,8 % un an plus tôt. Cette amélioration reflète principalement la hausse de la marge brute (+ 1,4 point), la bonne dynamique des ventes automobile et l'impact positif des mesures d'efficacité opérationnelle. Les charges opérationnelles restent globalement maîtrisées malgré la légère augmentation des charges de personnel.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1,6 millions d'euros, en baisse par rapport aux 14,1 millions d'euros enregistrés en 2023-2024. Il représente 0,2% pour cent du chiffre d'affaires. Cette évolution tient aux

opérations de restructuration provisionnées sur l'exercice (fermeture du site de Mamers et fermeture du centre d'essai de Langeais).

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 11,1 millions d'euros en 2024-2025, en amélioration de 1,4 million d'euros par rapport à 2023-2024 où il ressortait à - 12,5 millions d'euros. Cette évolution positive provient principalement de gains de change latents constatés sur l'exercice, alors que l'année précédente avait enregistré des pertes de change significatives.

Total Impôt

La charge d'impôt s'élève à 4,3 millions d'euros, en hausse de 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice 2023-2024, ou elle s'établissait à 3,7 millions d'euros. Cette augmentation reflète la progression du résultat opérationnel courant, ainsi qu'un niveau de corrections fiscales moins favorable que l'an dernier.

Le résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à - 15,2 millions d'euros, contre - 45,1 millions d'euros en 2023-2024, soit une amélioration de près de 30 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement du redressement de la rentabilité opérationnelle et de la maîtrise des charges, malgré l'impact de charges non courantes liées aux mesures d'optimisation industrielle, telles que la fermeture du site de Mamers et du centre d'essais de Langeais.

Analyse de l'évolution de l'activité par division

En millions d'euros	Automobile (pièces)	Outillages Automobile	Total Automobile	Industries (pièces)	Outillages industries	Total Industries
Chiffres d'affaires						
2023-2024	488,5	92,5	580,9	115,2	7,4	122,6
2024-2025	541,3	42,7	584,0	112,4	6,7	119,1
Variation	+10,8%	-53,8%	+0,5%	-2,5%	-9,0%	-2,9%

Le groupe ne communique pas de résultats ou marge par segment d'activité en dehors de la note 6.6.5 des comptes consolidés 2024/25 (voir page 291 / 292 du rapport annuel).

Compte de résultat

En millions d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Produits des activités ordinaires	703,1	703,5
Marchandises et matières consommées	-356,1	-365,6
Marge brute	347,0	338,0
Frais de personnel	-193,4	-188,2
Autres produits et charges d'exploitation	-90,3	-95,5
EBITDA	63,2	54,2
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-45,1	-41,5
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	18,1	12,7
Autres produits et charges opérationnels	-16,5	1,4
RESULTAT OPERATIONNEL	1,6	14,1
Coût de l'endettement financier net	-11,7	-10,2
Autres produits et charges financières	0,5	-2,3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Charges d'impôt sur le résultat	-4,3	-2,7
Résultat net des activités poursuivies	-13,9	-2,1
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	0,0	-41,9
Résultat des intérêts ne donnant pas le contrôle	1,3	1,0
Résultat du Groupe	-15,2	-45,1

Bilan

Actif

En millions d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Goodwill	38,5	38,8
Immobilisations incorporelles	25,8	31,8
Immobilisations corporelles	203,5	235,5
Participation sociétés Mises en équivalence	0,0	0,0
Autres actifs financiers	1,3	1,6
Impôt différé actif	6,1	6,0
ACTIFS NON COURANTS	275,5	313,8
Stocks	52,0	51,9
Créances clients	240,9	228,2
Autres créances	47,7	53,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	99,0	70,4
ACTIFS COURANTS	439,7	404,1
TOTAL ACTIF	715,2	717,9

Passif

En millions d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Capital	20,0	20,0
Primes	4,4	4,4
Réserves consolidées	155,7	214,7
Résultat net consolidé - part du groupe	-15,4	-45,1
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	165,9	194,1
Intérêts ne donnant pas le contrôle	11,5	12,1

CAPITAUX PROPRES	176,3	206,1
Dettes financières à long terme	162,7	199,3
Impôts différés passif	13,5	10,7
Dettes au titre des pensions et retraites	11,4	11,5
DETTES NON COURANTES	187,6	221,5
Dettes fournisseurs et autres dettes	99,9	101,5
Autres dettes courantes	134,4	119,7
Dettes financières à court terme	99,0	62,5
Provisions	17,6	6,3
Dettes impôt sur les sociétés	0,4	0,7
DETTES COURANTES	351,3	290,2
TOTAL PASSIF	715,2	717,9

Le total bilan consolidé s'élevait à 715,2 millions d'euros au 30 septembre 2025, en diminution de 2,7 millions d'euros, soit -0,4 % par rapport au 30 septembre 2024. Cette légère baisse provient principalement du recul des immobilisations corporelles, en diminution de 32,0 millions d'euros sur la période partiellement compensée par l'augmentation de la trésorerie active, en augmentation de 28,6 millions d'euros par rapport au 30/09/2024.

Le total des dettes financières est resté quasiment stable, à 261,6 millions d'euros au 30 septembre 2025, contre 261,8 millions d'euros au 30 septembre 2024, soit une variation de -0,1 %. À la clôture, 62 % des dettes financières sont à long terme. Les dettes financières à long terme s'établissent à 162,7 millions d'euros, en baisse de 36,6 millions d'euros, tandis que les dettes financières à court terme augmentent pour atteindre 99,0 millions d'euros au 30 septembre 2025.

Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	30/09/2025	30/09/2024
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net des activités poursuivies	-13,9	-2,2
Part dans le résultat des sociétés intégrées	0,0	1,0
Quote-part dans les résultats des sociétés mise en équivalence	0,0	0,0
Éléments sans incidences sur la trésorerie		
Dotations aux Amortissements et provisions	62,3	44,4
Reprises des Amortissements et provisions	-3,8	-10,3
Plus et moins-values de cession	-0,6	-1,1
Charge d'impôt exigible et impôts différés	4,3	2,7
Charge d'intérêts financiers	11,7	10,3
Subventions virées au résultat	0,0	0,7
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	60,0	45,5
Variation nette exploitation	12,4	3,2
Variation de stock et encours nets	-0,4	5,4
Transfert de charges à répartir	0,0	0,0
Variation des Créances clients	20,7	1,8
Variation des Dettes fournisseurs	-7,9	-4,0
Variations des autres actifs nets et passifs courants	-5,3	-5,6
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	7,1	-2,4
Impôts décaissés	-4,0	-7,0
Flux net de trésorerie d'exploitation	63,2	36,1
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Décaissement / acquisition immos incorporelles	-1,2	-1,3
Décaissement net / acquisition immos corporelles	-17,0	-36,9
Investissements sans contrepartie de trésorerie	0,0	-6,0
Encaissement / cession d'immos corporelles et incorporelles	1,4	4,6
Décaissement / acquisition d'actifs financiers	-0,3	-0,2
Encaissement / cession immos financières	0,6	0,3
Trésorerie nette /acquisitions & cessions de filiales	0,0	0,0
Flux net de trésorerie net des opérations d'investissement	-16,6	-39,4
FLUX DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux minoritaires	-2,2	-2,7
Encaissements provenant d'emprunts	12,7	24,5
Dettes financières sans contrepartie de trésorerie	0,0	10,1
Remboursement d'emprunts	-23,6	-22,5
Intérêts financiers décaissés	-11,7	-9,9
Flux net de trésorerie de trésorerie nets des opérations de financement	-24,8	-0,6
Incidences des variations de taux de change	-0,5	-0,2
VARIATION DE TRÉSORERIE	21,3	-4,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	34,9	37,9
Reclassement de trésorerie	-4,2	1,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE	52,0	34,9

8.2 Informations historiques sur faillites, liquidations et procédures (fraudes et impliquant la direction/conseil) sur les 5 dernières années

Néant

8.3 Indicateurs clés de performance

Les différents chiffres d'affaires réalisés par chaque entité ainsi que le résultat opérationnel sont utilisés comme indicateurs de performance et font l'objet d'un suivi régulier par le Groupe.

9. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

9.1 Prévision ou estimation du bénéfice du Groupe

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou estimations de bénéfice.

10. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

10.1 Description du Conseil d'administration et de la Direction générale

10.1.1 Membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société

Conseil D'administration :

Nom / Représentant	Qualité	Date de première nomination	Échéance du mandat
Patrick FINDELING (Président)	Administrateur non indépendant	1975	AG 2028
Vanessa FINDELING	Administratrice non indépendant	2008	AG 2028
ELFI CAPITAL, représentée par Eliot FINDELING	Administrateur non indépendant	2024	AG 2028
John FINDELING	Administrateur non indépendant	2008	AG 2028
Sofia SAFI	Administratrice non indépendant	2025	2028
Laure HAUSEUX	Administratrice indépendant	2021	AG 2028
Laurence DANON	Administratrice indépendant	2021	AG 2028

Direction Générale :

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement
Antoine DOUTRIAUX	Directeur Général	14 juin 2022	NC
Vanessa FINDELING	Directrice Générale Déléguée	NC	04 avril 2024
John FINDELING	Directeur Général Délégué	NC	04 avril 2024

10.1.2 Nature des liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société

À la date de publication du présent Document d'Information :

- Monsieur Patrick FINDELING, Président du Conseil d'Administration de la Société, est le père de Madame Vanessa FINDELING, Directeur Général Délégué et Administrateur, de Monsieur John FINDELING, Directeur Général Délégué et Administrateur ainsi que de Monsieur Eliot FINDELING, Administrateur de la Société.
- Il existe donc des liens familiaux directs (père/fils et père/fille) entre certains membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.
- Aucun autre lien familial n'a été identifié entre les autres membres du Conseil d'administration, de la Direction générale ou d'un éventuel Comité exécutif.

10.2 Conflits d'intérêts potentiels et restrictions applicables à la Société

10.2.1 Transactions liant un membre du Conseil d'administration, de la Direction générale, du Comité exécutif du Groupe, un actionnaire important ou toute autre société du Groupe

Conformément au Document d'Enregistrement Universel 2025, déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2026 :

Présentation générale :

Le Groupe PLASTIVALOIRE fournit, au chapitre 6.6.25 ("Parties liées"), un résumé des opérations réalisées avec des parties liées telles que :

- les principaux dirigeants du Groupe – définis comme étant les personnes en charge de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, y compris les membres du conseil d'administration ainsi que les membres proches de leur famille ;
- les entités qui sont contrôlées par le Groupe ;
- les entités qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe

Absence de transaction significative :

Au cours de l'exercice 2025, PLASTIVALOIRE de Loire ne s'est pas portée garante ou n'a pas conclu de transaction avec des parties liées non incluses dans le périmètre de consolidation.

Mise en place de financements intragroupes :

Des contrats de prêts entre les filiales du Groupe sont formalisés et rémunérés aux taux du marché.

Garanties et nantissements :

Il existe des garanties prises sur certains immeubles appartenant au Groupe.

11. PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'EMETTEUR

11.1 Comités spécialisés du Conseil d'administration

À la date de publication du présent Document, le Conseil d'administration de PLASTIVALOIRE s'est doté de plusieurs comités spécialisés afin de renforcer la qualité de ses travaux, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Les comités spécialisés actifs au cours du dernier exercice complet sont les suivants :

Comité d'audit

- Rôle :
 - S'assure de la fiabilité de l'information financière, en examinant les comptes annuels et semestriels, les travaux des commissaires aux comptes, l'URD, le budget et les documents prévisionnels ;
 - Veille à la qualité et à la conformité des informations extra-financières, en validant les rapports DPEF/RSE et en préparant le passage au reporting de durabilité (CSRD) ;
 - Supervise la gestion globale des risques, notamment via l'élaboration de la cartographie des risques et l'examen des risques juridiques, contentieux et faits majeurs ;
 - Suit les enjeux de conformité et de sécurité, incluant la cybersécurité, le RGPD, la loi Sapin II ainsi que les conventions réglementées et courantes ;
 - Contrôle les travaux des commissaires aux comptes et la communication financière, en évaluant leurs honoraires hors audit et en revoyant les projets de communiqués relatifs aux résultats du Groupe ;

Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

- Rôle :
 - Supervise la gouvernance et les rémunérations, incluant la rémunération des administrateurs et du directeur général, l'indépendance des administrateurs et la composition du conseil ;
 - Contrôle la performance et la conformité, en examinant les plans d'attribution d'actions, la DPEF et les politiques d'égalité femmes-hommes ainsi que leurs indicateurs ;
 - Pilote les évaluations et l'organisation interne, en préparant l'évaluation du conseil et en menant une réflexion sur l'organisation et le plan de succession du COMEX ;
 - Veille au bon fonctionnement du conseil, en s'assurant de l'application du règlement des comités et de la tenue d'exécutive sessions hors présence du management ;

12. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR

12.1 Nombre de salariés et Programmes d'actionnariat salarié

12.1.1 Nombre de salariés

Au 30 septembre 2025, l'effectif du Groupe s'élève à 5100 salariés.

L'effectif se répartit comme suit :

Effectif	31 septembre 2025
Masculin	2561
Féminin	2539
Total salariés	5100

Par zone géographique, la répartition des effectifs se détaille de la façon suivante :

Pays	Nombre de salariés
France	1460
Slovaquie	941
Tunisie	709
Pologne	477
Portugal	347
Roumanie	214
Espagne	70
Turquie	72
Royaume Uni	95
Mexique	472
Etats-Unis	235

12.1.2 Programmes d'actionnariat salarié

Néant

13. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

13.1 Répartition du capital et des droits de vote et Bénéficiaires effectifs

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote de PLASTIVALOIRE SA au 30 septembre 2025 :

ACTIONNAIRES	% CAPITAL		% droits de votes théorique		% droits de votes exerçable	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Patrick FINDELING	PP	24,62%	36,26	34,27	36,32	34,33
	NP					
	Usufruit	1,40%				
Vanessa FINDELING et enfants à charges	PP	7,83%	11,08	11,75	11,11	11,77
	NP	0,47%				
John FINDELING et enfants à charges	PP			0,66		0,66
	NP	0,47%				
2FJ (Holding de John FINDELING)	PP	7,87%	5,57	5,57	5,58	5,58
	NP					
Eliot FINDELING	PP			0,66		0,66
	NP	0,47%				
ELFI CAPITAL (Holding de Eliot FINDELING)	PP	8,28%	5,86	5,86	5,87	5,87
	NP					
Marie-France FINDELING	PP	0,72%	1,02	1,02	1,02	1,02
	NP					
Gisèle FINDELING	PP	3,96%	5,60	5,60	5,61	5,61
	NP					
Auto detention	PP	0,26%				
	NP					
Public	PP	44,84%	34,24	34,24	34,31	34,31
	NP					
Total		100%	100%	100%	100%	100%

Note :

- PP : Pleine propriété
- NP : Nue-propriété

Il n'y a pas de pacte d'actionnaire en vigueur ou d'accord particulier entre les principaux actionnaires.

Il n'y a pas eu de changement significatif au sein des principaux actionnaires.

14. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

14.1 Accord ou arrangement conclu entre parties liées

Les conventions suivantes ont été recensées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 :

A. Rémunération des administrateurs au titre de leur contrat de travail

Administrateur	Montant (brut)
Findeling John	96 748 €

Findeling Vanessa	100 154 €
-------------------	-----------

NB : il s'agit des rémunérations allouées au titre du contrat de travail dont ces personnes sont titulaires.

B. Conventions d'assistance rendues aux filiales étrangères

- Prestations administratives

Filiales concernées	Montant des prestations
T.P.S	413 857 €
I.P.S.	171 652 €
F.P.K.	413 079 €
F.P.G	711 786 €
Bourbon AP Bursa	319 265 €
Plastivaloire Mexico	286 881 €
Bourbon AP Northampton	327 655 €

- Royalties Filiales

Filiales concernées	Montant des prestations
T.P.S	487 483 €
I.P.S.	257 478 €
F.P.K.	619 619 €
F.P.G	1 067 678 €
Bourbon AP Bursa	478 897 €
Plastivaloire Mexico	430 321 €
Bourbon AP Northampton	491 482 €

C. Comptes courants d'actionnaires et autres informations

Monsieur Patrick FINDELING, président du conseil d'administration de la société Plastiques du Val de Loire :

- solde au 30 septembre 2025 : 1 113 K€
- dont intérêts : 54 K€

Madame Vanessa FINDELING, secrétaire générale & directrice générale déléguée de la société Plastiques du Val de Loire :

- solde au 30 septembre 2025 : 103 K€
- dont intérêts : 5 K€

Les provisions constituées par Plastiques du val de Loire et ses filiales pour retraites et charges assimilées apparaissent au chapitre 6.6.20 : provisions courantes et non courantes de l'annexe aux comptes consolidés du Rapport Financier 2025.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2024/2025 par chaque mandataire est détaillée au chapitre 4 : gouvernement d'entreprise du Rapport Financier 2025.

* * *

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce que vos commissaires vous présentent dans leur rapport spécial, vous donnant à leur sujet toutes les informations requises.

15. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

15.1 Informations financières historiques

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés à la section 6 (« Comptes consolidés ») du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 30 septembre 2025 de la Société, disponible sur son site internet (www.groupe-PLASTIVALOIRE.com).

15.2 Audit des informations annuelles historiques

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est présenté à la section 4 du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 30 septembre 2025 de la Société.

15.3 Informations financières intermédiaires

Le Groupe a publié le 17 février 2026 son chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice clos le 2025/2026. Cette publication est disponible sur le site de la société.

Le chiffre d'affaires du 1er semestre de l'exercice 2025/2026 sera publié le 20 mai 2026.

15.4 Assemblée Générale et publications financières

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de PLASTIVALOIRE réunie le 31 mars 2026 a approuvé le projet de transfert vers Euronext Growth. La prochaine Assemblée générale des actionnaires devrait avoir lieu fin mars 2027.

Le Groupe publiera ses résultats semestriels le 18 juin 2026 et ses résultats annuels le 15 décembre 2026.

15.5 Politique de distribution de dividendes

La décision de distribution de dividendes est analysée chaque année par le Conseil d'Administration lors de la réunion qui approuve les comptes de l'exercice. Aucune politique n'est prédéfinie en amont et la décision est prise selon les performances réalisées, la situation financière, les négociations avec les partenaires financiers du Groupe, le contexte de marché, et les perspectives attendues.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, compte tenu du contexte national et international, du marché actuel et de la stratégie de consolidation financière du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas distribuer de dividendes. Cette proposition a été validée en Assemblée Générale.

Le versement de dividendes au titre des trois derniers exercices se détaille comme suit :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant global distribué	Revenus non éligibles
2025/2024	22 125 600	Néant	Néant	Néant
2024/2023	22 125 600	Néant	Néant	Néant

2023/2022	22 125 600	Néant	Néant	Néant
-----------	------------	-------	-------	-------

15.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Néant

15.7 Description de tout changement significatif de la situation financière de l'Emetteur

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière au 31 mars 2026.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

16.1 Montant du capital social

A la date de publication du Document d'information, le capital s'élève à 20 000 000 euros, divisé en 22 125 600 actions ordinaires de 0.9039 euros chacune de valeur nominale.

16.2 Actions non représentées dans le Capital

Au 31 mars 2026, il n'existe pas de titre non représentatif du capital au sein du Groupe

16.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par un tiers ou pour le compte de la Société ou par l'une de ses filiales

Au 31 mars 2026, PLASTIVALOIRE détenait 91.135 actions propres (soit 0,41 % de l'actuel capital), valorisées à l'actif du bilan 183 181 d'euros (valeur brute, en euros au cours de Bourse de 2.01 euros du 31 mars 2026).

Sur ce total, 91 126 sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse. Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 0.9039 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2026 de 22 125 600 actions. Les actions autodétenues sont inscrites au bilan de PLASTIVALOIRE SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mars 2026 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (le « **Programme** »), conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

- **Cadre juridique du Programme** : La mise en œuvre du Programme s'inscrit dans le cadre, notamment, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché et des articles 241-1 à 241-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- **Répartition par objectif des titres de capital détenus par la Société** : au 31 mars 2026, 91 126 actions auto-détenues par la Société étaient en partie/intégralement détenues dans le cadre du Contrat de Liquidité et affectées à l'objectif d'animation du marché. La Société se réserve le

droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable. Le reste des actions auto-détenues le sont principalement en vue d'assurer la couverture des plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

- **Finalités du Programme** : les acquisitions peuvent être effectuées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PLASTIVALOIRE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire.

- **Caractéristiques des titres concernés par le Programme** : Le Programme porte sur les actions ordinaires de la Société (Code ISIN : FR0013252186) admises aux négociations sur le marché Euronext Paris.

- **Part maximale du capital, nombre maximal et prix maximum d'achat** : le nombre maximum de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme

- **Modalités des rachats** : Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, sauf en période d'offre publique visant le capital social de la Société, et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, et notamment par voie de transfert de bloc de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

- **Durée du programme** : Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 31 mars 2026.

16.4 Titres convertibles, échangeables ou assortis de bons de souscription

Néant

16.5 Droits et/ou obligations d'acquisition sur le capital autorisé mais non émis et engagement d'augmentation de capital

Néant

16.6 Informations sur tout capital détenu par un membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel de mise sous option

Néant

16.7 Evolution du capital

Au 30 septembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 20 000 000 euros, constitué de 22 125 600 actions de 0,9039 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 10 316 952 actions à droit de vote double.

La répartition du capital et des droits de vote est présentée à la section 12.1 du présent Document d'information.

L'évolution du capital depuis la création de la société (cf page 364 du rapport financier annuel au 30/09/2025) :

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en FF)	Prime d'émission fusion (nette)	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions (après opération)	Valeur nominale	Capital	Devise
1964	Constitution	-	-	4 050	4 050	100	405 000	FF
1967	Réduction de capital	121 500	-	Annulation des 4050 actions existantes et création de 2025 actions de 140	2 025	140	283 500	FF
1968	Fusion	161 000	-	1 150	3 175	140	444 500	FF
1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	317 500	-	-	3 175	240	762 000	FF
1981	Augmentation de capital par incorporation de réserves	508 000	-	-	3 175	400	1 270 000	FF
1984	Augmentation de capital par incorporation de réserves et réduction du capital	730 250	-	-	3 175	630	2 000 250	FF
1987	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 174 750	-	-	3 175	1 000	3 175 000	FF
1989	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 175 000	-	3 175	6 350	1 000	6 350 000	FF
1990	augmentation de capital par incorporation de réserves	3 810 000	-	-	6 350	1 600	10 160 000	FF
1990	Division du nominal des Actions	-	-	1016000 après annulation des 6350 qui composaient jusqu'alors le capital	1 016 000	10	10 160 000	FF
1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 160 000	-	1 016 000	2 032 000	10	20 320 000	FF
1996	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 540 000	26670000	254 000	2 286 000	10	22 860 000	FF
1998	Apport en nature de 250 actions de la société ERE PLASTIQUE INDUSTRIE	187 500	2812500	18 750	2 304 750	10	23 047 500	FF
2000	Augmentation de capital par apport en numéraire	4 609 500	95179486*	460950	2 765 700	10	23 657 000	FF
2001	Augmentation du capital par incorporation de réserves	8 626 606	8626605,5	-		13	36 283 605 FRF	FF
	puis conversion en euros				2 765 700	2	5 531 400	€
2017	augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur un poste de capitaux propres	14 468 600			2 765 700		20 000 000	€
2017	Division du nominal des Actions			22 125 600 soit 8 nouvelles actions échangées contre 1 action ancienne	22 125 600		20 000 000	€

* après imputation des frais d'augmentation de capital pour 3.619.289 F

16.8 Description des plans d'intéressement en actions

Néant

17. CONTRATS IMPORTANTS

17.1 Contrats importants signés entre la Société et d'autres tiers :

18. Les contrats les plus structurants pour le Groupe Plastivaloire sont ceux conclus avec ses clients et ses fournisseurs, qui encadrent l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les contrats clients, notamment avec les grands donneurs d'ordre du secteur automobile et industriel, définissent les conditions de développement, de production et de livraison de pièces plastiques, ainsi que les exigences en matière de qualité, de performance et de délais. Parallèlement, les contrats fournisseurs sécurisent l'approvisionnement en matières premières, composants et services indispensables à l'activité, en fixant les conditions de prix, de qualité et de continuité des livraisons. Ces contrats constituent ainsi un levier essentiel de maîtrise des risques opérationnels, de compétitivité et de pérennité des activités du Groupe.

AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET

18.1 Autres informations complémentaires en provenance de tiers

Néant

19. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

19.1 Capacité bénéficiaire et rentabilité de la Société

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son plan de restructuration, ce qui a conduit à la constitution de provisions pour un montant total de 15,5 M€, en lien avec les opérations de fermeture de sites et la réduction d'effectifs. L'activité a été soutenue par la montée en cadence des programmes automobiles, permettant d'atteindre un chiffre d'affaires de 703,1 M€, dont 584,0 M€ avec les clients automobiles, et une amélioration de la marge d'EBITDA à 9,0 % contre 7,7 % l'an passé. Malgré des charges exceptionnelles liées à la restructuration, le résultat net du Groupe ressort à -13,9 M€, et le résultat net part du Groupe à -15,2 M€.

Sur le plan financier, le Groupe a dégagé un cash-flow d'exploitation de 46,6 M€, et disposait à la clôture d'une trésorerie nette hors concours bancaires de 99 M€. À la date du Document d'Information, le Groupe estime être en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois et considère disposer des ressources nécessaires pour financer la poursuite de son activité et de sa croissance sur cet horizon.

19.2 Disponibilité du Document d'Information

Un communiqué de presse relatif au transfert effectif des titres de PLASTIVALOIRE sur le marché Euronext Growth Paris, mentionnant la mise à disposition du Document d'Information sans frais auprès de la Société dont le siège social est situé au 1 Route de la Retaudière, 37130 Langeais, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société et sur le site internet d'Euronext (<https://www.euronext.com/en>) sera publié le 10 juin 2026.

20. GLOSSAIRE

Néant

21. ANNEXE

Néant

PARTIE II : DESCRIPTION ET AUTRES SPÉCIFICITÉS LIÉES À L'ADMISSION DES TITRES DE CAPITAL

1. FACTEURS DE RISQUES

1.1 Facteurs de risque liés aux actions de la Société

Volatilité du cours de Bourse

Le cours de l'action PLASTIVALOIRE pourrait connaître une volatilité significative après son admission sur Euronext Growth Paris. Cette volatilité peut être amplifiée par la liquidité limitée propre à ce marché, ainsi que par des facteurs exogènes tels que les conditions macroéconomiques, les résultats financiers publiés par la Société, ou encore les annonces stratégiques.

Risque de dilution

Des opérations futures d'augmentation de capital, d'attributions d'actions gratuites ou d'exercices d'options dans le cadre de plans d'intéressement pourraient entraîner une dilution de la participation des actionnaires existants. Ces opérations, bien que motivées par la stratégie de croissance du Groupe, pourraient affecter la valeur des titres détenus.

Risque lié à la liquidité du titre

Le transfert sur Euronext Growth Paris pourrait induire une baisse du volume de transactions par rapport au marché réglementé. Ce niveau de liquidité inférieur peut rendre plus difficile l'achat ou la vente d'actions dans des conditions satisfaisantes, notamment lors de mouvements de marché importants ou de périodes d'instabilité financière.

Absence d'obligations de communication renforcées

Euronext Growth Paris étant un marché organisé non réglementé, la Société ne sera plus tenue aux mêmes obligations d'information périodique et permanente que sur un marché réglementé. Bien que PLASTIVALOIRE s'engage à maintenir un niveau élevé de transparence vis-à-vis du marché, les investisseurs pourraient percevoir un risque accru de moindre information.

Risque lié à l'actionnariat majoritaire

Néant

Sensibilité aux performances opérationnelles

L'évolution du cours des actions pourrait être affectée par la performance financière du Groupe, notamment en cas de ralentissement de son activité dans certains segments, ou en cas de dégradation de ses marges, notamment dans un contexte de tensions inflationnistes ou de transition numérique accélérée.

2. INFORMATION ESSENTIELLE

2.1 Déclaration sur les fonds de roulement (suffisance du fonds de roulement par rapport aux besoins de la Société) au 31 mars 2026

L'endettement financier net du Groupe PLASTIVALOIRE (hors dettes locatives IFRS 16) s'élève à 145,4M€ au 30 septembre 2025 (contre 162.6 M€ au 30 septembre 2024), composé de :

- 261,6 M€ d'emprunts financiers, dont 100,0 M€ à échéance inférieure à un an ;
- 99 M€ de trésorerie nette positive.

À la date du présent Document d'Information, compte tenu de sa situation de trésorerie et de ses perspectives d'activité, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, le Groupe estime disposer des ressources financières nécessaires pour soutenir sa stratégie de croissance organique et ses investissements technologiques sur la même période

3. INFORMATIONS CONCERNANT LES TITRES À ADMETTRE À LA NÉGOCIATION

3.1 Nature, catégorie et code d'identification des actions admises à la négociation

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit 22 125 600 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,9039 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie.

Identification des actions :

- Libellé pour les actions : PLASTIVALOIRE
- Code ISIN : FR0013252186
- Mnémonique : PVL
- Secteur d'activité ICB : Plastique. Code ICB : 50203015
- Code NAF : 22.29A
- LEI : 96950037H7K8DXF28652
- Lieu de cotation : Euronext Paris

3.2 Date d'émission d'actions nouvelles

Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions de PLASTIVALOIRE.

3.3 Restrictions à la libre transférabilité des actions de la Société

Aucune clause statutaire ne restreint la libre transférabilité des actions PLASTIVALOIRE composant le capital social de la Société.

3.4 Offre publique obligatoire, Offre publique de retrait et retrait obligatoire

Conformément aux dispositions de l'article 231-1 4° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les dispositions en matière d'offre publique d'acquisition relatives aux titres admis aux négociations sur Euronext Paris resteront applicables pendant un délai de trois (3) ans à compter de la date effective de leur admission sur Euronext Growth Paris. Ainsi, le dépôt d'une offre publique sera encore obligatoire en cas de franchissement à la hausse du seuil de 30 % du capital ou des droits de vote. À l'issue de cette période, PLASTIVALOIRE sera soumise à la réglementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris et l'obligation de déposer une offre publique s'imposera en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, prévoyant les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisée, telle qu'Euronext Growth Paris, une offre publique de retrait peut être initiée par un tiers qui viendrait à détenir plus de 90% du capital ou des droits de vote de la Société, un retrait obligatoire peut être mis en œuvre à la suite d'une offre publique de retrait si les actionnaires ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

3.5 Raisons de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

En procédant à ce transfert, PLASTIVALOIRE bénéficierait d'un environnement de marché plus souple et mieux adapté à ses besoins, grâce aux allègements réglementaires offerts par Euronext Growth Paris, tout en continuant d'appliquer les règles de diffusion d'une information exacte, précise et sincère, et en maintenant de bonnes pratiques en matière de communication financière. Le passage du marché réglementé d'Euronext Paris vers un marché « régulé » comme Euronext Growth permettrait ainsi à la Société de réduire ses contraintes tout en conservant la visibilité et l'attrait procurés par les marchés financiers

4. INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION

4.1 Conditions de l'admission des actions PLASTIVALOIRE aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

Cette opération de transfert s'effectuerait par la radiation des titres à la négociation sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe, sans émission d'actions nouvelles.

La société réunit à ce jour les conditions requises par les règles du marché Euronext Growth pour prétendre à ce transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant d'au moins 2,5 millions d'euros

Le calendrier du transfert de marché de cotation est le suivant :

Date	Opération
30/01/2026	Réunion du conseil d'administration en vue de valider le projet de transfert et de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer notamment sur le projet de transfert vers Euronext Growth Paris.
31/01/2026	Publication des résultats annuels intégrant la résolution l'Assemblée Générale Ordinaire relatif au projet de transfert des titres sur Euronext Growth Paris. Publication d'un communiqué de presse annonçant la décision de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le projet de transfert des titres sur Euronext Growth Paris.
31/03/2026	Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer notamment sur le transfert vers Euronext Growth Paris. En cas de vote favorable de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, tenue d'un conseil d'administration mettant en œuvre le transfert. Le cas échéant, publication d'un communiqué de presse annonçant la décision de transférer les titres sur Euronext Growth Paris
05/05/2026	Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris.
08/06/2026	Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth Paris.
10/06/2026	Publication par Euronext d'un avis de marché annonçant la radiation des titres. Publication par Euronext d'un avis de marché annonçant l'admission sur Euronext Growth. Publication d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du Document d'Information.
12/06/2026	Début des négociations des titres sur Euronext Growth ;

5. ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

5.1 Place de cotation

Les actions ne seront admises sur aucun autre marché qu'Euronext Growth Paris.

5.2 Contrat de liquidité

La Société a conclu historiquement un contrat de liquidité avec TP ICAP (Europe), conforme à la décision n°2021-01 du 22 juin 2021 de l'Autorité des marchés financiers.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 57 342 titres
- 66 945,35 euros en espèce

L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 ;

- en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ; et
- à tout moment à la demande de la Société, sous sa responsabilité.

6. Il pourra également être résilié à tout moment par la Société sans préavis, ou par TP ICAP (Europe) avec un préavis de trois mois.

CONSEILS

6.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération

Néant

6.2 Participation au capital de la Société détenue par le Listing Sponsor, ses bénéficiaires effectifs ou ses dirigeants

Néant

6.3 Listing Sponsor et Animateur de marché PLASTIVALOIRE

Le Listing Sponsor de la Société est TP ICAP (Europe) – 42 rue Washington 75008 Paris.

7. TRANSACTIONS IMPORTANTES

7.1 Transactions importantes réalisées postérieurement au 31 mars 2026 portant sur plus de 25% du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe

Aucune transaction n'a été réalisée après le 31 mars 2026 ayant représenté à elle seule plus de 25 % du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe PLASTIVALOIRE. En conséquence, aucune opération significative ne requiert de mention dans le présent Document d'Information au titre de cette section.

8. STATUTS

8.1 Statuts à jour de la Société

Les statuts à jour de la Société à la date de publication du Document d'Information sont reproduits ci-après :



PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

**Société Anonyme
au capital de 20.000.000 Euros**

Siège social : LANGEAIS (Indre et Loire) Zone Industrielle Nord – Les Vallées

R.C.S. TOURS 644.800.161

№ 2 0 2 1 0 5 8 4 1

STATUTS

Mise à jour : Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 31 mars 2021

ARTICLE 1er - FORME

La société a été constituée sous la forme de S.A.R.L. suivant acte S.S.P. en date à LANGEAIS du 6 décembre 1963, puis transformée en Société Anonyme aux termes d'un acte S.S.P. en date à LANGEAIS du 17 août 1967.

Suivant délibération en date du 23 décembre 1989, l'assemblée générale des actionnaires a adopté la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Suivant délibération en date du 28 mars 2008, l'assemblée générale des actionnaires a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration, régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts.

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La société est dénommée : PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE.

ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'injection de matière plastique, à la fabrication et au formage de pièces diverses en matière plastique, à la chaudronnerie plastique, à l'usinage en matière plastique et métal, aux conditionnements divers, au montage et au câblage de tous appareils ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé LANGEAIS (Indre et Loire) Zone Industrielle Nord, Les Vallées.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la société, initialement fixée à 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, a été prorogée de 99 ans par décision de l'assemblée Générale mixte du 28 février 2005, cette prorogation étant décomptée à partir de la date de tenue de ladite Assemblée.

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Il a été apporté à la société :

- a) *Lors de sa constitution, une somme totale en numéraire de DEUX CENT DIX MILLE (210.000) FRANCS et à titre d'apport en nature, deux créances d'un montant total de CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE (195.000) FRANCS.*
- b) *Une somme de CENT SOIXANTE ET UN MILLE (161.000) FRANCS à titre de fusion absorption, le 31 Décembre 1967.*
- c) *Une somme de TROIS CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENTS (317.500) FRANCS par incorporation de réserve, le 20 Décembre 1976.*
- d) *Une somme de CINQ CENT HUIT MILLE FRANCS (508 000), par incorporation de réserve, le 23 Avril 1981.*
- e) *Une somme de SEPT CENT TRENTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (730.250) FRANCS, par incorporation de réserve, le 20 Mars 1984. Sous déduction d'une réduction de capital de CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS (- 121.500) FRANCS.*
- f) *Une somme de UN MILLION CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (1.174.750) FRANCS, par incorporation de réserves, le 27 Février 1987.*
- g) *Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Mars 1989, une somme de TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE (3.175.000) FRANCS, prélevée sur le compte Autres Réserves a été incorporée au capital.*

- h) *Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1990, une somme de TROIS MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE (3 810 000) FRANCS, prélevée sur le compte Autres Réserves, a été incorporée au capital.*
- i) *Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 1994 usant de la faculté qui lui avait été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1994, le Directoire a décidé d'incorporer au capital, le poste de réserves dénommé "Réserves réglementées" pour un montant de 291 311 F. et une somme de 9 868 689 F. prélevée sur le poste "Autres réserves", et de créer 1 016 000 actions nouvelles de 10 F. de nominal, soit 3 175 000 F.*
- j) *Par décision du 16 juillet 1996, usant de la faculté qui lui avait été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1994, le Directoire a décidé d'augmenter le capital d'un montant de. par émission de 254.000 actions nouvelles de 10 F. de nominal*
- k) *Par décision du 30 juin 1998, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de consécutivement à l'apport qui lui a été fait de la pleine propriété de 250 des actions composant le capital social de la société ERE PLASTIQUE INDUSTRIES. 4 2.540.000 F. 187.500 F. 1)*
- l) *Par décisions des 22 juin 2000, 4 juillet 2000 et 19 juillet 2000 et sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mars 2000, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social puis constaté l'augmentation dudit capital, d'un montant de 4.609.500. Cette augmentation de capital effectuée par l'apport en numéraire d'une somme globale de 103.408.275,66 F. a donné lieu à l'émission, au prix de 34,20 € de 460.950 actions nouvelles de 10 F. de valeur nominale. F.*
- m) *Par décision du 30 mars 2001, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 8.626.605,50 F pour le porter à 36.283.605,50 F par incorporation d'une fraction du compte « prime d'émission, de fusion et d'apport » et augmentation de la valeur nominale des actions, puis de convertir ledit capital en euros (5.531.400 €)*
- n) *par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 mars 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 14.468.600 euros par voie de prélèvement à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport et élévation de la valeur nominale des actions composant le capital social de la société.*

Total égal au montant du capital social, soit. 8.626.605,50 F 14.468.600 euros 20.000.000,00 €.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLIONS D'EUROS (20.000.000 €). Il est divisé en VINGT DEUX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE SIX CENTS (22.125.600) actions, chacune de même valeur nominale, entièrement libérées.

Ces actions sont des actions ordinaires. Elles constituent les seuls titres de capital émis par la société et composant son capital.

ARTICLE 8 - AVANTAGES PARTICULIERS - ACTIONS DE PREFERENCE

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

La société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus de du quart du capital social.

Les actions de préférence peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, dans les conditions fixées par la loi.

En cas de modification ou d'amortissement du capital, l'assemblée générale extraordinaire détermine les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

ARTICLE 9 - FORME DES TITRES DE CAPITAL ET AUTRES VALEURS MOBILIERES - IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE PARTICIPATION

9-1 Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

9-2 En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

9-3 Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. ARTICLE

10- MODIFICATIONS DU CAPITAL - ROMPUS

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

ARTICLE 11 - TRANSMISSION DES TITRES DE CAPITAL ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres.

Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

ARTICLE 12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS ORDINAIRES -VOTE

12-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

12-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

12-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts. Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toute décision portant sur l'affectation des bénéfices. Il est réservé au nu-propriétaire en toute autre circonstance.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

ARTICLE 13- CONSEIL D'ADMINISTRATION 13-1

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

13-2 La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office

13-3 Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. En cas d'empêchement du Président, le conseil peut être convoqué par tout administrateur. La convocation se fait dans un délai de cinq jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

13-4 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions « réglementées » définies par la loi.

13-5 Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération dans les conditions prévues par la réglementation.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 80 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

13-6 Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

13-7- Le Conseil d'administration comprend en outre, en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, un administrateur représentant les salariés du groupe.

Au cas où le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse huit, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil ou la nomination par l'Assemblée Générale du nouvel administrateur.

Le nombre de membres du conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des représentants des salariés au conseil. Ni les administrateurs élus par les salariés en vertu de l'article L. 225-27 du code de commerce, ni les administrateurs salariés actionnaires nommés en vertu de l'article L. 225-23 du code de commerce ne sont pris en compte à ce titre.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de 3 ans.

La réduction à 8 ou moins de 8 du nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale annuelle est sans effet sur la durée du mandat de l'ensemble des représentants des salariés au conseil, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'administrateur, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du code de commerce.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait plus soumise à l'obligation de désignation d'un administrateur représentant les salariés, le mandat du ou des représentants des salariés au conseil d'administration prendra fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le conseil constate la sortie du champ de l'obligation.

Modalités de désignation

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés selon les modalités suivantes :

- Désignation par le comité social et économique de la société.

ARTICLE 13 Bis - CENSEUR

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

ARTICLE 14 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

ARTICLE 15 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

15-1 Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

15-2 Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur

identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet dans les conditions prévues par la réglementation qui comporte sa signature électronique.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

ARTICLE 16- DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et, le cas échéant, à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre au cours de la réunion. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la société.

ARTICLE 17 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES

L'exercice social commence le 1er octobre et finit le 30 septembre.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire de l'actif et du passif, les comptes annuels et établit un rapport de gestion ainsi qu'un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du conseil d'administration et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoire de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés, sur rapport du ou des commissaires aux comptes.

ARTICLE 18 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

ARTICLE 19- DISSOLUTION - LIQUIDATION

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, la société est en liquidation, sauf dans les cas prévus par les dispositions légales.

L'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs investis des pouvoirs les plus étendus, pour réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le solde disponible entre les actionnaires.

L'actif net, après remboursement du capital, est partagé également entre toutes les actions ordinaires.

Statuts mis à jour au 26 juillet 2021 »

9. ÉMETTEUR DONT LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE N'A PAS ÉTÉ CONFIRMÉE

9.1 Profitabilité et financement de l'exploitation

Néant

10. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

10.1 Autres informations importantes sur la Société prévues préalablement à l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

Aucune information supplémentaire d'importance n'est à signaler au-delà de celles déjà exposées dans les sections précédentes du Document.

10.2 Communiqués de presse et annonces diverses

Les différents communiqués de presse relatifs au transfert de cotation des actions PLASTIVALOIRE sur le marché Euronext Growth Paris sont reproduits ci-après :

09 février 2026 – Annonce du projet de transfert sur Euronext Growth® Paris

PLASTIVALOIRE détaille son projet de transfert de la cotation de ses titres d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris. Le communiqué précise notamment :

- Soumission du projet à l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2026
- Maintien des caractéristiques actuelles des actions
- Maintien de la diffusion des informations privilégiées et poursuite des obligations liées aux abus de marché,
- Admission sur Euronext Growth envisageable à partir du 25 mai 2026

08 avril 2026 – Mise en œuvre du projet de transfert de cotation des titres du Groupe Plastivaloire sur le marché Euronext Growth

- Motifs du projet de transfert
- Conséquences possibles du transfert

- Calendrier prévisionnel de l'opération

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH

11.1 Informations complémentaires

11.1.1 A. Position de trésorerie de moins de trois (3) mois avant la date d'admission sur Euronext Growth Paris

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement financier net consolidé au 28 Février 2026 établis selon le référentiel IFRS

Poste du bilan financier	Montant (€M)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63,0
Dettes financières courtes (facilités BCE, crédits court terme)	92,0
Dettes financières longues (emprunts bancaires, obligations)	145,
Dettes financières brute	237,0
Trésorerie nette	63,0
Endettement financier net	(174,0)

11.1.2 Evolution du cours des actions PLASTIVALOIRE au cours des douze (12) derniers mois

Voici une synthèse de l'évolution du cours de l'action PLASTIVALOIRE (ISIN FR0000053506) observée entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 :

- 31 mars 2025 : 1,40 €
- 30 juin 2025 : 1,26 € (-10,0 %)
- 30 septembre 2025 : 1,675 € (+ 32,9 %)
- 31 décembre 2025 : 2,23 € (+ 33,1 %)
- 30 janvier 2026 : 2,80 € (+ 25,6 %)
- Pic de la période : 2,8 € le 30 janvier 2026
- Creux de la période : 1,05 € le 8 avril 2025

11.1.3 Communications publiées par la Société au cours des douze (12) derniers mois

Les principales communications publiées sont les suivantes :

17 février 2025 – Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

Chiffre d'affaires en recul au 1^{er} trimestre 2025

10 avril 2025 – Point sur l'activité et les perspectives

15 mai 2025 – Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2024-2025

Bonne résistance de l'activité au 2^{ème} trimestre 2025

19 juin 2025 – Publication du résultats semestriels 2024-2025

Marge d'EBITDA à 8,6%, free cash-flow positif de plus de 9 M€, endettement net stable et trésorerie disponible de près de 100 M€

20 juin 2025 – Présentation des résultats semestriels 2024-2025

28 août 2025 – Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre

Nette progression de l'activité au 3^{ème} trimestre 2024-2025 (+10,7%), perspectives annuelles revues à la hausse

17 novembre 2025 – Publication du chiffre d'affaires annuel 2024-2025

Chiffre d'affaires 2024-2025 stable à - 0,1% (+1,3% à taux de change constant), avec l'objectif annuel dépassé. Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2024-2025 en croissance à change constant

03 décembre 2025 – Publication de l'agenda 2026

16 décembre 2025 - Publication des résultats annuels 2024-2025

Amélioration des résultats en 2024-2025 : Marge d'EBITDA de 9%, réduction de l'endettement financier net de 28,8 M€

17 décembre 2025 – Présentation des résultats annuels 2024-2025

9 février 2026 – Projet de transfert des titres du Groupe PLASTIVALOIRE sur le marché Euronext Growth

8 avril 2026 - Mise en œuvre du projet de transfert de cotation des titres du Groupe Plastivaloire sur le marché Euronext Growth